



*Association pour la Protection  
Juridique des Majeurs*

# **Horizon 2040**

## **Association Une Main Pour Tous**

.....  
Association Une Main Pour Tous

43, route d'Aspach

CS 80235

68702 CERNAY Cedex

Tél : 03 89 75 20 77  
.....

## Introduction et contexte

Fondée le 22 novembre 1999 sous l'égide de l'Association Adèle de Glaubitz, l'Association Une Main Pour Tous (UMPT) est un acteur actif de la protection juridique des personnes vulnérables. Installée à Cernay, dans le Haut-Rhin, sur le site emblématique de l'Institut Saint-André, cette organisation à but non lucratif témoigne d'un enracinement historique profond.

Depuis plus de deux décennies, l'UMPT porte un engagement permanent pour accompagner, protéger et valoriser les personnes sous mesure de protection judiciaire. Sa mission, nourrie par une approche humaniste et des valeurs éthiques solides, prend une résonance particulière dans un contexte de mutations profondes de la société. Le vieillissement démographique, l'évolution des besoins sanitaires et sociaux, ainsi que les bouleversements technologiques redéfinissent les contours de la protection des majeurs.

Les données démographiques illustrent ces transformations : selon les projections de l'INSEE, en 2035, près de 30 % de la population française aura plus de 65 ans, contre 21 % en 2020. Cette hausse spectaculaire, associée à l'augmentation des pathologies chroniques et des troubles cognitifs, intensifie la demande en services d'accompagnements personnalisés. L'UMPT, forte de son expérience et de son adaptabilité, s'inscrit résolument dans cette dynamique.

En 2025, l'UMPT a obtenu le renouvellement de son autorisation d'exercice pour une durée de 15 ans, confirmant ainsi la confiance des autorités dans son engagement et ses performances. Ce plan stratégique, « UMPT 2040 », s'inscrit dans cette dynamique en définissant les priorités et les actions à mener pour répondre aux défis des années à venir. Porté par une vision résolument moderne, il associe responsabilité sociétale, innovation technologique et recherche de performance opérationnelle. Cette feuille de route vise à renforcer la capacité de l'UMPT à accompagner les évolutions du secteur tout en consolidant son rôle dans la protection juridique des majeurs.

### 1. Mission et objectifs de l'UMPT

L'UMPT se distingue par une mission essentielle : garantir la protection juridique des personnes vulnérables, en particulier celles issues des établissements de l'Association Adèle de Glaubitz, ainsi que toutes autres personnes dont la mesure de protection lui est confiée. Cette mission repose sur des engagements fondamentaux et des objectifs stratégiques structurants :

- **Protéger et accompagner** : l'UMPT veille à la sauvegarde des biens, des droits et des intérêts des personnes sous protection, tout en offrant une assistance individualisée. Chaque décision prise s'inscrit dans une démarche éthique, axée sur le respect des volontés et des capacités des bénéficiaires.
- **Organiser des services adaptés** : l'association s'engage à mettre en place des dispositifs opérationnels répondant avec souplesse aux besoins des usagers et des partenaires, tout en favorisant leur autonomie et leur implication active dans leur mesure de protection.

- **Promouvoir l'inclusion et la cohésion sociale** : lutter contre l'isolement et encourager les liens familiaux et sociaux figurent parmi les priorités de l'UMPT. Cette démarche s'intègre dans une vision globale de réhabilitation et d'intégration durable des usagers.
- **Fournir des solutions innovantes et globales** : en renforçant ses collaborations avec les institutions et les acteurs médico-sociaux, l'association cherche à créer un réseau efficace, capable de répondre aux défis complexes et évolutifs du secteur.

Ces objectifs, guidés par des valeurs fortes de respect, d'humanité et de pragmatisme, traduisent la volonté de l'UMPT de conjuguer modernité et excellence. L'association aspire à être un acteur reconnu dans son domaine, tout en restant fidèle à sa mission première : garantir la dignité et l'autonomie des personnes protégées.

## **2. Gouvernance et organisation**

L'UMPT affirme son ancrage local et choisit de concentrer exclusivement son développement sur le territoire alsacien, en cohérence avec son histoire et ses valeurs fondatrices. Sa gouvernance repose sur des principes fondamentaux de transparence, de responsabilité et d'innovation. Le Conseil d'Administration joue un rôle central dans l'orientation stratégique de l'association. Composé de personnalités expertes et engagées, il veille à garantir un équilibre entre rigueur de gestion et capacité d'adaptation face aux défis émergents.

Dans un souci de préserver son esprit familial et sa réactivité organisationnelle, le Conseil d'Administration a délibérément fixé des limites claires pour le développement de l'association. Ainsi, le nombre de mesures gérées sera plafonné à 500 et l'effectif des salariés maintenu sous la barre des 20 personnes. Ce choix stratégique n'est pas une simple contrainte, mais un véritable levier pour garantir des prises de décisions rapides et adaptées. En favorisant une organisation à taille humaine, l'UMPT assure une proximité avec les majeurs protégés, permettant à chaque bénéficiaire de bénéficier d'un suivi personnalisé et d'une écoute attentive. Cette proximité se traduit par un dialogue constant et une compréhension fine des besoins spécifiques de chacun, facilitant ainsi l'ajustement des interventions en temps réel. La réactivité ainsi obtenue favorise une adaptation immédiate aux évolutions des situations, renforçant la confiance des usagers et des partenaires institutionnels.

L'équipe de l'UMPT se compose de professionnels hautement qualifiés, principalement des mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM), une direction composée d'une cheffe de service et d'un directeur. L'association dispose de peu de bénévolat et identifie cet aspect comme un axe de développement sérieux. La recherche et la mobilisation de bénévoles, accompagnée de la création d'une charte afférente, permettrait d'apporter un soutien supplémentaire aux majeurs protégés tout en enrichissant l'offre de services. De plus, les liens avec l'APAEI (l'Association des Parents et Amis des Enfants Inadaptés de l'Institut Saint-André de Cernay) favoriseraient le partage de leur expertise dans la mobilisation et l'animation d'une équipe bénévole.

Par ailleurs, l'UMPT s'appuie sur un réseau de partenaires stratégiques incluant les tribunaux, les services sociaux et médico-sociaux, ainsi que des acteurs associatifs de premier plan. Pour les prochaines années, l'approche vise à renforcer et multiplier ces partenariats tout en approfondissant la connaissance des intervenants locaux. Le maillage territorial, dense et

complexe, offre une richesse d'acteurs qui ne demandent qu'à collaborer pour le bien-être des majeurs protégés. En favorisant une synergie entre ces différents intervenants, l'UMPT aspire à créer une dynamique collective et coordonnée, au service des besoins croissants en accompagnement personnalisé.

Sur le plan financier, l'UMPT bénéficie d'un modèle économique fiable, reposant principalement sur une dotation étatique couvrant plus de 80% des coûts. Ce financement est complété par les émoluments règlementaires des bénéficiaires et d'une contribution de la Collectivité Européenne d'Alsace. Une viabilité financière qui constitue donc un atout majeur pour garantir la pérennité des activités et inspirer confiance aux usagers ainsi qu'aux partenaires institutionnels.

Enfin, l'Association entend maintenir un contrôle rigoureux de sa gestion financière et de l'ensemble de ses missions. Elle poursuivra la mise en place de dispositifs de contrôle interne performants et de mécanismes de suivi efficaces, afin de garantir la solidité et la transparence de ses opérations. Soucieuse de répondre aux attentes de ses parties prenantes, elle s'engage à prendre en considération et à traiter avec diligence les préoccupations, plaintes et réclamations. Elle fera preuve de vigilance et de sérieux dans la résolution des problématiques, veillant scrupuleusement à préserver son éthique et à maintenir la cohérence entre ses valeurs et ses actions.

### **3. Une gestion des mesures de protection : personnalisation et respect des droits fondamentaux**

La gestion des mesures de protection constitue le cœur de la mission de l'UMPT, et cette activité repose sur des principes primordiaux qui allient respect des droits des majeurs protégés, personnalisation de l'accompagnement et adaptation aux évolutions des pratiques professionnelles. Chaque dossier est abordé avec un soin particulier, en prenant en compte la situation unique de chaque personne.

#### **Respect des droits fondamentaux**

L'UMPT place le respect des droits fondamentaux au centre de son action. Chaque décision prise aspire à garantir la dignité, l'autonomie et la liberté des personnes protégées. Les mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) veillent scrupuleusement à ce que les mesures de protection soient proportionnées aux besoins réels et qu'elles respectent les principes d'individualisation et d'autonomie dans les rôles de chacun.

Pour renforcer cette approche, l'UMPT favorise une participation active des majeurs protégés dans la gestion de leur vie quotidienne et de leurs projets. Ce dialogue constant permet de préserver leur capacité de décision, tout en les soutenant dans les domaines où une assistance est nécessaire.

#### **Une réponse personnalisée**

La diversité des situations rencontrées exige une approche flexible et adaptée. Les MJPM font preuve d'une capacité d'écoute et d'analyse approfondie pour comprendre les spécificités de chaque dossier. L'UMPT met ainsi en place des plans d'accompagnement personnalisés

tenant compte des réalités sociales, familiales et financières de chaque majeur protégé. Dans cette même dynamique, l'Association accorde une attention particulière aux libertés individuelles, à l'autonomie et à l'autodétermination de chacun. Il ne s'agit plus seulement de protéger, mais aussi de reconnaître et de valoriser les savoir-faire et les compétences des personnes sous protection.

Toutefois, cette évolution vers une plus grande participation des majeurs protégés, en perpétuelle progression, bouleverse les façons de faire et complexifie les métiers et missions de l'UMPT. Il s'agit d'une orientation nouvelle, qui requiert du temps et une prise de recul pour faire évoluer les pratiques et accompagner tous les acteurs dans ce changement. À ce jour, il n'existe pas de réponse unique face à cette complexité grandissante, mais l'UMPT demeure engagée dans l'élaboration de solutions novatrices et la définition de pratiques adaptées. Cette approche sur mesure s'appuie également sur une collaboration étroite avec les partenaires institutionnels et associatifs : des échanges réguliers avec les établissements médico-sociaux, les services de santé et les acteurs du territoire permettent de proposer des réponses coordonnées et conformes aux besoins complexes des bénéficiaires.

Consciente que l'articulation entre protection, respect des droits fondamentaux et valorisation de l'autonomie exige une évolution continue des modes d'intervention, l'UMPT adapte en permanence ses méthodes de travail afin de concilier exigence éthique, quête de qualité et recherche de solutions concrètes et durables.

### **Les évolutions du métier de MJPM**

Le métier de MJPM connaît une transformation constante, imposant aux professionnels de maîtriser de multiples compétences. Au-delà de leur rôle administratif, juridique et financier, ils endossent désormais les fonctions de médiateurs familiaux, d'accompagnateurs sociaux, de coordinateurs de parcours et d'acteurs de prévention, autant de défis qui requièrent une grande polyvalence et une capacité d'adaptation quotidienne.

Dans ce contexte exigeant, le choix de maintenir une structure à taille modérée s'avère être un atout majeur pour l'UMPT, en permettant à chaque mandataire de bénéficier d'un environnement de travail où la réactivité et la proximité sont optimisées. Cette organisation favorise une écoute attentive et un suivi personnalisé, garantissant une réponse agile aux exigences variées du métier.

Par ailleurs, en investissant dans la montée en compétences de ses professionnels à travers des formations ciblées sur la gestion des conflits, l'utilisation des outils numériques et les techniques de communication bienveillante, l'association garantit un service de qualité, à la hauteur des attentes des usagers et des partenaires, tout en renforçant la polyvalence indispensable à la protection et au bien-être des majeurs vulnérables.

Cette approche globale, fondée sur le respect des droits, la personnalisation de l'accompagnement et la professionnalisation d'une équipe à taille humaine, permet à l'UMPT de répondre efficacement aux défis complexes liés à la protection juridique des majeurs.

## **4. Une gestion des ressources humaines en recherche d'amélioration continue**

Face aux transformations rapides du secteur médico-social, l'UMPT place les ressources humaines au cœur de sa stratégie, consciente que l'efficacité et la qualité de ses services dépendent directement du bien-être et de la compétence de ses équipes.

### **Répondre aux attentes des nouvelles générations**

Les nouvelles générations de professionnels recherchent un équilibre entre vie professionnelle et personnelle, une quête de sens dans leur activité, ainsi qu'un besoin de reconnaissance et de feedback régulier. Pour répondre à ces attentes, l'UMPT met en œuvre une série d'initiatives novatrices :

- **Flexibilité organisationnelle** : des horaires adaptables, le recours au télétravail et des dispositifs facilitant la conciliation entre travail et vie privée.
- **Retour constructif (feedback) continu** : des entretiens réguliers pour évaluer les performances, mais aussi pour écouter et valoriser les contributions des collaborateurs.
- **Projets collaboratifs** : l'implication des salariés dans des projets transversaux favorisant leur engagement et leur sentiment d'appartenance.

### **Investir dans la formation et l'évolution des compétences**

L'UMPT s'engage à développer les compétences de ses collaborateurs grâce à un programme structuré de formation continue et de spécialisation. En partenariat avec des organismes spécialisés, l'association propose des modules axés sur :

- Les évolutions législatives et réglementaires en matière de protection juridique.
- L'utilisation des technologies émergentes.
- L'intelligence émotionnelle et la gestion des situations complexes.

Ces formations permettent aux professionnels d'être à la pointe des évolutions du secteur, tout en renforçant leur capacité à accompagner les usagers avec humanité et expertise.

### **Bien-être et santé au travail**

Pour préserver la santé mentale et physique de ses équipes, l'UMPT met en place :

- Des formations de gestion du stress.
- Un accompagnement psychologique pour les collaborateurs sous forme d'analyse de la pratique.
- Des espaces de travail ergonomiques et des moments de convivialité favorisant la cohésion d'équipe.

Ces actions traduisent la volonté de l'UMPT de faire de la qualité de vie au travail un pilier fondamental de sa stratégie.

## 5. Un projet immobilier responsable

Dans une démarche résolument tournée vers l'avenir, l'UMPT projette la construction de nouveaux espaces de bureaux à la pointe de l'innovation et de la durabilité. Ce bâtiment d'environ 350 m<sup>2</sup>, conçu selon les normes environnementales les plus strictes, portera la certification Bâtiment Basse Consommation (BBC). Grâce à l'installation de pompes à chaleur, de panneaux solaires et d'un système d'isolation thermique avancé, il incarnera une approche responsable et respectueuse de l'environnement.

Les bureaux des MJPM du futur édifice seront accessibles de plain-pied, garantissant une accessibilité optimale pour les personnes à mobilité réduite. Les espaces y seront modulables afin de s'adapter aux besoins évolutifs de l'association. Les collaborateurs y bénéficieront de conditions de travail optimisées, grâce à des bureaux ergonomiques et des zones collaboratives conçues pour favoriser la créativité et la cohésion d'équipe.

Pour les usagers, le bâtiment offrira un accueil chaleureux et respectueux de leur vie privée. Des espaces dédiés garantiront la confidentialité nécessaire à la protection juridique, conformément avec les valeurs fondamentales de l'UMPT.

Trois scénarios de construction sont envisagés pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'association :

1. **Extension annexe au bâtiment principal existant** : cette solution prévoit l'ajout de nouvelles surfaces principalement de plain-pied pour centraliser la majorité des activités, complétées par des espaces communs aménagés à l'étage. Une rénovation énergétique approfondie du bâtiment actuel accompagnera cette extension afin d'améliorer durablement ses performances environnementales et énergétiques.
2. **Une construction de base avec des annexes modulaires** : dans ce scénario, l'UMPT opérerait pour une base fonctionnelle essentielle, permettant d'accueillir les activités courantes. Des annexes pourraient être ajoutées ultérieurement pour agrandir les espaces ou répondre à de nouveaux besoins spécifiques.
3. **Une construction complète et dimensionnée pour une capacité maximale** : ce scénario ambitieux prévoit un bâtiment immédiatement opérationnel dans toutes ses fonctionnalités, dimensionné pour accueillir la capacité maximale du nombre de mesures.

Afin de préparer ce projet ambitieux, l'UMPT a initié dès 2023 des provisions comptables qui seront poursuivies lors de l'élaboration du compte administratif 2024. Ces réserves financières, spécifiquement allouées à la construction, traduisent une gestion prévoyante et méthodique des ressources de l'association.

De plus, grâce à l'apport technique et à l'expertise des Maisons de la Croix, ce projet bénéficiera d'un soutien de qualité qui en garantit la réussite. Ces collaborations stratégiques, combinées à un engagement fort pour la durabilité et le bien-être, renforcent la capacité de l'UMPT à concrétiser cet objectif dans les délais impartis.

Idéalement, la mise en œuvre complète de ce projet, de sa conception à sa réalisation, pourrait s'étendre sur une durée de moins de trois ans, permettant de répondre efficacement aux besoins actuels et d'accompagner la montée en puissance des activités de l'association.

Cette vision à moyen terme, réaliste, volontaire et optimiste, vise également à permettre à l'UMPT d'atteindre à l'horizon 2030 son plein potentiel opérationnel. Elle illustre enfin l'engagement de l'association à conjuguer innovation, durabilité et bien-être, tout en offrant un cadre propice à la réalisation de sa mission.

## 6. Technologies et innovation

L'UMPT s'inscrit dans une dynamique de modernisation en intégrant des outils technologiques qui transformeront les pratiques dans la protection juridique. Parmi les initiatives phares envisagées :

- **Analyse prédictive** : l'exploitation des données permettra à terme d'anticiper les besoins des usagers et d'optimiser les interventions. Ces outils aideront également à prioriser les actions en fonction de l'urgence et de la complexité des situations.
- **Plateformes numériques** : des portails interactifs renforceront la communication avec les usagers et simplifieront les démarches administratives. Ces solutions offriront une transparence accrue et une meilleure accessibilité des informations.
- **Intelligence artificielle (IA)** : l'IA pourrait ouvrir des perspectives nouvelles pour l'automatisation des tâches administratives, la gestion de documents complexes et la personnalisation des accompagnements.
- **Robotique** : bien que peu développée dans le secteur social, la robotique légère pourrait être envisagée pour certaines tâches logistiques ou de soutien aux professionnels.
- **Solutions de transport innovantes** : pour optimiser les déplacements des MJPM, les véhicules autonomes pourraient transformer la logistique des trajets en réduisant les tensions liées à la conduite et en permettant aux professionnels d'utiliser ce temps pour des tâches administratives.
- **Outils de réalité virtuelle (VR) et augmentée (AR)** : ces outils pourraient aussi aider les professionnels à gagner en productivité grâce à des bureaux virtuels accessibles partout et à tout moment, facilitant la gestion des dossiers et la collaboration.
- **Cyber-sécurité renforcée** : avec l'augmentation des données numériques sensibles, l'UMPT continuera à investir dans des outils de protection avancés pour garantir la sécurité des informations des usagers.

Il est crucial de rappeler que par définition, personne ne peut prévoir avec certitude quelles technologies émergeront dans les 10 à 15 prochaines années. Cependant, l'UMPT affirme sa volonté d'être résolument moderne et d'accueillir toutes les avancées technologiques qui amélioreront le métier de MJPM. Cet engagement vise à répondre aux besoins des majeurs protégés en proposant des solutions toujours plus performantes et adaptées.

En adoptant ces innovations, l'UMPT ne se contentera pas d'améliorer son efficacité interne : elle renforcera également l'accompagnement humain, libérant du temps précieux pour les interactions directes avec les usagers.

## Conclusion et visions stratégiques 2025-2040

Le plan stratégique de l'UMPT repose donc sur six axes fondamentaux, chacun porteur d'une ambition claire et mesurable. Ces axes traduisent la volonté de l'association de répondre efficacement aux enjeux actuels et futurs, tout en consolidant son engagement envers les majeurs protégés. Ils constituent une feuille de route structurée, guidant les actions et les choix prioritaires pour les années à venir, dans le respect de ses valeurs et de sa mission.

1. **Humanité** : l'UMPT s'engage à renforcer l'accompagnement individualisé des majeurs protégés en plaçant leurs besoins, leurs droits fondamentaux et leur inclusion au cœur des priorités. Cette approche valorise l'autonomie, la dignité et une réponse adaptée, reflétant un engagement centré sur le bénéficiaire.
2. **Proximité et réactivité** : l'Association fonde son identité sur une organisation à taille humaine (500 mesures et moins de 20 salariés). Celle-ci garantit une proximité authentique, une réactivité optimale et l'assurance de prises de décisions rapides et fluides, adaptées aux attentes des usagers et des établissements partenaires.
3. **Modernisation** : une approche proactive des transformations technologiques est adoptée pour optimiser les pratiques et personnaliser les services. Cette modernisation permet de libérer du temps pour les interactions humaines tout en renforçant confiance et transparence dans la gestion des mesures de protection.
4. **Soutenabilité** : l'objectif est de concevoir un bâtiment exemplaire sur le plan environnemental, alliant durabilité, performance fonctionnelle et respect des ressources naturelles. Ce projet favorise également le bien-être des collaborateurs et des usagers, tout en garantissant accessibilité et modularité.
5. **Investissement humain** : former, valoriser et soutenir les équipes est essentiel pour relever les défis de demain et répondre aux évolutions du métier de MJPM. Des actions concrètes, comme les formations continues et l'écoute active, renforcent collaboration, autonomie et dynamique positive au sein des équipes.
6. **Partenariats et bénévolat** : renforcer les collaborations avec les acteurs institutionnels, associatifs et locaux permet de créer un réseau renforcé au service des majeurs protégés. Le développement du bénévolat, avec une charte éthique et un encadrement adapté, enrichira l'accompagnement des usagers et étendra l'offre de services.

En s'appuyant sur ces piliers, l'UMPT vise à consolider sa position dans le secteur médico-social en tant qu'acteur référent de la protection juridique. Ce plan stratégique incarne une vision ambitieuse : conjuguer modernité, éthique et responsabilité sociétale pour répondre aux attentes des majeurs protégés et préparer l'avenir.

L'UMPT s'engage ainsi à bâtir un avenir où chaque personne vulnérable bénéficiera d'un accompagnement digne, respectueux et en phase avec les défis d'aujourd'hui, tout en anticipant ceux de demain.

## Invitation à l'action

En tant que membres du Conseil d'Administration de l'UMPT, nous sommes fiers de porter cette initiative, reflet de notre engagement envers les majeurs protégés. Ce projet stratégique, porteur d'un futur positif et rayonnant, ne pourra se réaliser pleinement sans votre mobilisation et votre soutien.

Nous vous invitons donc à rejoindre cette aventure inspirante et à contribuer, par vos idées, vos compétences ou vos financements, à concrétiser cette vision ambitieuse. Ensemble, donnons à l'UMPT les moyens de devenir un acteur encore plus solide et reconnu au service des majeurs protégés, pour leur offrir un avenir digne et respectueux.

Les membres du Conseil d'Administration

Président :	Vice-Président :
Mr Claude HERRMANN	Mr Philippe BERTRAND

Trésorière :	Secrétaire :
Mme Fabienne RIESEMANN	Mr Jean-Jacques GEBEL

Administrateurs :	
Mr Gérard BELLEZZA	Mr Michel GYSS
Mr François EICHHOLTZER	Mr Patrick HAAS
Mme Caroline ETTER	Mme Christiane MIESCH
Mr Georges FREYBURGER	Mr Jean STOFFEL